

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des FNB RBC (les « FNB »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les FNB, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 8 décembre 2022



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

FNB d'obligations canadiennes échelonnées	FNB d'obligations de sociétés américaines	FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC
1-5 ans RBC	à court terme RBC	
FNB d'obligations de sociétés échelonnées	FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC	FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC (CAD – Couvert)
1-5 ans RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB options d'achat couvertes en dividendes canadiens RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)
Objectif 2022 RBC	FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes EAEQ RBC
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB indiciel MSCI Canada de leadership féminin Vision RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes EAEQ RBC (CAD – Couvert)
Objectif 2023 RBC	FNB indiciel de rendement des banques canadiennes RBC	FNB quantitatif leaders d'actions EAEQ RBC (CAD – Couvert)
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC
Objectif 2024 RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC (CAD – Couvert)	FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB options d'achat couvertes en dividendes américains RBC	
Objectif 2025 RBC	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC	
Objectif 2026 RBC	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)	
Objectif 2027 RBC	FNB options d'achat couvertes en dividendes américains RBC	
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	
Objectif 2028 RBC	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)	
Objectif 2029 RBC	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	
FNB d'obligations canadiennes à escompte RBC		(individuellement, le « FNB »)
FNB d'obligations canadiennes à court terme	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)	
RBC PH&N		

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 30 septembre 2022 ci-joints de chaque FNB donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque FNB, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque FNB, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux dates de fin de période indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états des variations de la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 2;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombe en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombe selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel 2022 de la direction de chaque FNB.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque FNB, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque FNB ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque FNB conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des FNB ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque FNB, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque FNB prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque FNB comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque FNB au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener tout FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque FNB, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrizia Perruzza.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 8 décembre 2022



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)
FNB QUANTITATIF LEADERS D'ACTIONS EAEO RBC

Le 30 septembre 2022

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net		Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
ACTIONS INTERNATIONALES									
Services de communication									
Auto Trader Group Plc	4 992	52	39		Consommation discrétionnaire (suite)	La Française des Jeux SAEM	464	29	19
BT Group Plc.	6 258	16	12		LVMH Moët Hennessy	157	115	129	
Capcom Co. Ltd.	200	7	7		Louis Vuitton SE	200	11	10	
CyberAgent Inc.	1 300	28	15		McDonald's Holdings Co. Japan Ltd.	717	49	51	
Dentsu Group Inc.	300	14	12		Mercedes-Benz Group AG	161	15	12	
Deutsche Telekom AG	2 090	54	49		Next Plc.	100	5	5	
Hakuhodo DY Holdings Inc.	400	5	4		Open House Group Co. Ltd.	900	10	9	
Kakaku.com Inc.	500	13	12		Panasonic Holdings Corp.	117	8	8	
KDDI Corp.	1 100	43	44		Pandora A/S	529	25	10	
Konami Group Corp.	100	8	6		Persimmon Plc.	1 200	25	20	
Nexon Co. Ltd.	500	14	12		Sekisui Chemical Co. Ltd.	500	11	11	
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	900	31	33		Sekisui House Ltd.	800	77	71	
Orange S.A.	1 700	25	21		Stellantis N.V.	2 293	45	38	
Publicis Groupe S.A.	211	14	14		Subaru Corp.	6 802	19	16	
Scout24 SE	69	5	5		Taylor Wimpey Plc.	6 400	16	9	
Singapore Telecommunications Ltd.	11 800	27	30		USS Co. Ltd.	445	11	7	
SoftBank Corp.	1 300	22	18		Valeo	1 140	11	7	
Spark New Zealand Ltd.	4 005	16	16		Volvo Car AB	443	20	17	
Square Enix Holdings Co. Ltd.	200	11	12		Wesfarmers Ltd.	211	9	7	
Tele2 AB	707	12	8		Whitbread Plc.				
Telecom Italia S.p.A.	16 766	5	4						
Telefonica Deutschland Holding AG	3 724	14	10						
Telefonica S.A.	4 892	42	22						
Telenor ASA	855	18	11						
Telstra Corp. Ltd.	7 210	23	25						
Toho Co. Ltd.	200	10	10						
Vivendi SE	1 186	18	13						
Vodafone Group Plc.	16 399	35	25						
WPP Plc.	1 710	24	20						
Z Holdings Corp.	1 900	8	7						
		614	516	5,0					
Consommation discrétionnaire									
Adidas AG	105	36	17						
Aristocrat Leisure Ltd.	587	18	17						
Bayerische Motoren Werke AG	488	53	46						
Bridgestone Corp.	200	10	9						
Burberry Group Plc.	569	19	16						
Cie Financière Richemont S.A.	311	49	41						
Compass Group Plc.	1 272	34	35						
Denso Corp.	100	8	6						
D'ieteren Group	31	7	6						
Evolution AB	156	21	17						
Flutter Entertainments Plc.	79	15	12						
Genting Singapore Ltd.	17 400	13	13						
H & M Hennes & Mauritz AB	1 702	39	22						
Hermès International	25	45	41						
Honda Motor Co. Ltd.	1 500	54	45						
Industria de Diseno Textil S.A.	1 331	47	38						
InterContinental Hotels Group Plc.	444	35	30						
JD Sports Fashion Plc.	2 632	5	4						
Kering S.A.	38	37	23						



Le 30 septembre 2022

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Biens de consommation de base (suite)				
Tesco Plc.	10 774	48	34	
WH Group Ltd.	10 034	11	9	
Woolworths Group Ltd.	1 660	58	50	
Yakult Honsha Co. Ltd.	200	15	16	
	1 000	968	9,2	
Énergie				
Aker BP ASA	313	12	12	
Ampol Ltd.	420	12	11	
BP Plc.	13 838	115	92	
ENEOS Holdings Inc.	3 400	16	15	
ENI S.p.A.	2 569	43	38	
Equinor ASA	1 110	36	50	
Idemitsu Kosan Co. Ltd.	300	10	9	
Impex Corp.	1 200	15	15	
Neste Oyj	191	13	12	
OMV AG	271	22	14	
Repsol S.A.	453	7	7	
Santos Ltd.	1 452	9	9	
Tenaris S.A.	581	10	10	
TotalEnergies SE	1 531	103	99	
Woodside Energy Group Ltd.	1 283	31	36	
	454	429	4,1	
Finance				
3i Group Plc	526	11	9	
Ageas S.A.	443	26	22	
AIA Group Ltd.	6 600	79	76	
EXOR N.V.	211	20	19	
Allianz SE	283	80	62	
Assicurazioni Generali S.p.A.	895	23	17	
ASX Ltd.	899	78	57	
Australia & New Zealand				
Banking Group Ltd.	1 209	28	24	
AXA S.A.	1 655	58	50	
Banco Bilbao Vizcaya				
Argentaria S.A.	5 666	39	35	
Banco Santander S.A.	12 302	46	40	
Barclays Plc.	12 168	33	27	
BNP Paribas S.A.	656	50	39	
Commerzbank AG	1 326	15	13	
Commonwealth Bank of Australia	951	66	76	
Crédit Agricole S.A.	1 109	15	12	
Dai-ichi Life Holdings Inc.	1 400	31	30	
Daiwa Securities Group Inc.	2 000	12	11	
DBS Group Holdings Ltd.	1 300	35	42	
Deutsche Bank AG	1 583	22	16	
Deutsche Boerse AG	93	20	21	
Futu Holdings Ltd., CAAE	98	5	5	
Hannover Rueck SE	80	19	17	
Hargreaves Lansdown Plc.	868	26	12	
Hong Kong Exchanges & Clearing Ltd.	1 000	61	47	
HSBC Holdings Plc.	11 068	81	79	
Industrivarden AB	612	20	17	
ING Groep N.V.	2 003	31	24	
Japan Post Bank Co. Ltd.	2 500	28	24	
Japan Post Holdings Co. Ltd.	2 400	25	22	
Japan Post Insurance Co. Ltd.	700	14	13	
Julius Baer Group Ltd.	232	19	14	

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Finance (suite)				
KBC Group N.V.	241	18	16	
Legal & General Group Plc.	7 669	38	25	
Lloyds Banking Group Plc.	50 355	39	32	
London Stock Exchange Group Plc.	130	18	15	
Macquarie Group Ltd.	116	19	16	
Medibank Pvt Ltd.	2 387	7	7	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	5 500	34	34	
Mizrahi Tefahot Bank Ltd.	217	10	11	
Mizuho Financial Group Inc.	830	16	12	
MS&AD Insurance Group Holdings Inc.	400	16	15	
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	93	29	31	
National Australia Bank Ltd.	1 497	37	38	
NatWest Group Plc.	5 432	21	19	
NN Group N.V.	371	24	20	
Nomura Holdings Inc.	4 300	21	20	
Nordea Bank Abp	3 700	50	44	
ORIX Corp.	1 000	22	19	
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd.	1 000	10	11	
Poste Italiane S.p.A.	705	12	7	
Sampo Oyj	511	32	30	
Singapore Exchange Ltd.	2 100	20	19	
Skandinaviska Enskilda Banken AB	1 695	27	22	
Société Générale S.A.	722	27	20	
Sofina S.A.	39	20	9	
Sompo Holdings Inc.	400	21	22	
St James's Place Plc	1 400	27	22	
Standard Chartered Plc.	1 704	16	15	
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	500	24	19	
Swedbank AB	956	20	17	
Swiss Life Holding AG	17	12	10	
T&D Holdings Inc.	600	8	8	
Tokio Marine Holdings Inc.	1 200	26	29	
UBS Group AG	2 351	48	48	
UniCredit S.p.A.	2 813	39	40	
United Overseas Bank Ltd.	700	18	18	
Zurich Insurance Group AG	64	36	35	
	1 978	1 747	16,7	
Santé				
Alcon Inc.	193	18	16	
Asahi Intecc Co. Ltd.	300	8	7	
Astellas Pharma Inc.	1 900	38	35	
AstraZeneca Plc	780	132	119	
bioMérieux	80	10	9	
Chugai Pharmaceutical Co. Ltd.	900	39	31	
Cochlear Ltd.	77	15	13	
CSL Ltd.	233	64	59	
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	1 100	35	42	
Eisai Co. Ltd.	300	26	22	
Fisher & Paykel Healthcare Corp. Ltd.	619	19	9	
Genmab A/S	34	13	15	
Getinge AB	401	18	10	
GSK Plc.	2 897	74	58	
Hoya Corp.	300	27	40	
Ipsen S.A.	82	10	10	
Kyowa Kirin Co. Ltd.	200	7	6	
M3 Inc.	300	14	12	



Le 30 septembre 2022

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net		Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Santé (suite)									
Merck KGaA	45	11	10		Mitsubishi Heavy Industries Ltd.	400	18	18	
Novartis AG	1 346	146	142		Mitsui & Co. Ltd.	1 100	30	32	
Novo Nordisk A/S	1 032	83	142		Mitsui OSK Lines Ltd.	400	13	10	
Olympus Corp.	1 000	21	26		MTU Aero Engines AG	60	15	12	
Ono Pharmaceutical Co. Ltd.	600	19	19		NGK Insulators Ltd.	300	5	5	
Otsuka Holdings Co. Ltd.	400	22	17		Nibe Industrier AB	555	9	7	
QIAGEN N.V.	154	10	9		Nidec Corp.	100	8	8	
Roche Holding AG	491	189	222		Obayashi Corp.	1 600	15	14	
Sanofi	594	75	63		Persol Holdings Co. Ltd.	400	11	10	
Shionogi & Co. Ltd.	300	23	20		Recruit Holdings Co. Ltd.	1 000	49	39	
Siemens Healthineers AG	212	15	13		RELX Plc.	1 234	44	42	
Sonic Healthcare Ltd.	565	19	15		Rheinmetall AG	34	8	7	
Sonova Holding AG	50	22	15		Safran S.A.	357	54	45	
Straumann Holding AG	125	22	16		Schindler Holding AG	83	20	18	
Swedish Orphan Biovitrum AB	186	5	5		Schneider Electric SE	222	39	35	
Sysmex Corp.	200	21	15		Secom Co. Ltd.	100	9	8	
Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	700	31	25		SGS S.A.	4	13	12	
Terumo Corp.	600	28	23		Siemens AG	500	86	68	
	1 329	1 310	12,5		Singapore Airlines Ltd.	2 100	11	10	
Industrie									
ABB Ltd.	663	27	24		SITC International Holdings Co. Ltd.	3 000	13	8	
Aena SME S.A.	86	16	12		Smiths Group Plc.	1 086	26	25	
Aéroports de Paris	57	10	9		Sumitomo Corp.	1 200	22	21	
Airbus SE	386	58	46		Taisei Corp.	500	19	19	
AP Moeller – Mærsk A/S	9	21	23		Teleperformance	24	11	8	
Ashtead Group Plc	363	24	23		Thales S.A.	133	17	20	
Assa Abloy AB	461	18	12		TOPPAN Inc.	300	7	6	
Atlas Copco AB	2 911	44	38		Toshiba Corp.	400	20	20	
BAE Systems Plc.	2 479	23	30		VAT Group AG	38	18	11	
Bunzl Plc.	145	6	6		Vestas Wind Systems A/S	430	14	11	
Cie de Saint-Gobain	318	24	16		Vinci S.A.	266	35	30	
CK Hutchison Holdings Ltd.	2 500	23	19		Volvo AB	793	22	16	
CRH Plc.	737	47	33		Xinyi Glass Holdings Ltd.	4 000	15	8	
Daifuku Co. Ltd.	200	22	13			1 662	1 403	13,5	
Daikin Industries Ltd.	100	27	21		Technologies de l'information				
Dassault Aviation S.A.	193	39	30		Advantest Corp.	200	12	13	
Deutsche Post AG	824	51	35		Adyen N.V.	21	37	37	
DSV A/S	24	5	4		Amadeus IT Group S.A.	329	28	21	
Eiffage S.A.	168	21	19		ASML Holding N.V.	284	186	165	
Elbit Systems Ltd.	21	6	5		Canon Inc.	600	18	18	
Eproc AB	919	26	18		Capgemini SE	119	34	27	
Experian Plc.	557	20	23		Check Point Software Technologies Ltd.	182	28	28	
Ferguson Plc.	198	34	29		Computershare Ltd.	397	9	9	
Fuji Electric Co. Ltd.	400	23	20		Dassault Systèmes SE	593	38	29	
GEA Group AG	566	31	25		FUJIFILM Holdings Corp.	100	7	6	
Geberit AG	64	53	38		Fujitsu Ltd.	100	16	15	
HeidelbergCement AG	265	27	15		Hamamatsu Photonics KK	300	19	18	
Hoshizaki Corp.	200	8	8		Hitachi Ltd.	500	32	29	
ITOCHU Corp.	1 000	30	33		Ibiden Co. Ltd.	500	23	19	
Jardine Matheson Holdings Ltd.	100	7	7		Infineon Technologies AG	787	39	24	
Keppel Corp. Ltd.	2 500	16	17		Itochu Techno-Solutions Corp.	200	7	6	
Komatsu Ltd.	300	11	7		Murata Manufacturing Co. Ltd.	400	37	25	
Kone Oyj	537	43	29		Nice Ltd.	28	8	7	
Kuehne + Nagel International AG	97	27	27		Nokia Oyj	4 011	30	24	
Marubeni Corp.	1 500	18	18		NTT Data Corp.	700	15	12	
MISUMI Group Inc.	400	17	12		Otsuka Corp.	300	18	13	
Mitsubishi Corp.	1 300	52	49		Ricoh Co. Ltd.	700	7	7	
Mitsubishi Electric Corp.	600	11	7		Sage Group Plc.	2 037	25	22	



Le 30 septembre 2022

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Technologies de l'information (suite)				
SAP SE	586	100	66	
SCSK Corp.	500	12	10	
Shimadzu Corp.	300	16	11	
STMicroelectronics N.V.	488	29	21	
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	2 755	31	22	
TIS Inc.	400	13	15	
Tower Semiconductor Ltd.	96	6	6	
Trend Micro Inc.	300	20	22	
WiseTech Global Ltd.	382	17	18	
Yokogawa Electric Corp.	600	14	13	
	931	778	7,4	
Matériaux				
Air Liquide S.A.	323	51	51	
Anglo American Plc	1 073	42	45	
ArcelorMittal S.A.	523	22	15	
Arkema S.A.	51	6	5	
BASF SE	636	51	34	
BHP Group Ltd.	3 093	92	104	
Boliden AB	318	14	14	
Clariant AG	230	6	5	
EMS-Chemie Holding AG	13	14	11	
Evonik Industries AG	453	19	11	
Fortescue Metals Group Ltd.	1 248	15	19	
Givaudan S.A.	4	23	17	
Holcim AG	137	9	8	
Holmen AB	208	11	11	
ICL Group Ltd.	896	12	10	
Koninklijke DSM N.V.	48	12	8	
Mitsubishi Chemical Group Corp.	2 000	21	13	
Mondi Plc.	579	19	12	
Newcrest Mining Ltd.	975	20	15	
Nitto Denko Corp.	200	13	15	
Norsk Hydro ASA	1 604	15	12	
OCI N.V.	771	38	39	
Oji Holdings Corp.	1 200	6	6	
Orica Ltd.	947	13	11	
Rio Tinto Plc.	1 019	80	74	
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	300	49	41	
Sika AG	77	26	22	
Solvay S.A.	164	19	18	
South32 Ltd.	2 624	11	8	
Stora Enso Oyj	660	14	12	
Sumitomo Chemical Co. Ltd.	2 600	15	12	
Sumitomo Metal Mining Co. Ltd.	200	8	8	
Svenska Cellulosa AB S.C.A.	642	12	11	
Tosoh Corp.	600	13	9	
	791	706	6,7	

Immobilier

CapitaLand Ascendas Real Estate Investment Trust	5 400	15	14
City Developments Ltd.	4 900	37	36
CK Asset Holdings Ltd.	3 000	26	25
Daiwa House Industry Co. Ltd.	500	19	14
Goodman Group	1 369	24	19
Hongkong Land Holdings Ltd.	2 300	20	14
Klépierre S.A.	346	15	8
Land Securities Group Plc	953	13	8
Mitsubishi Estate Co. Ltd.	1 300	27	23

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Immobilier (suite)				
Mitsui Fudosan Co. Ltd.	1 000	27	26	
New World Development Co. Ltd.	2 000	9	8	
Nomura Real Estate Holdings Inc.	400	11	12	
Scentre Group	6 127	15	14	
Sino Land Co. Ltd.	6 000	10	11	
Sumitomo Realty & Development Co. Ltd.	500	20	16	
Sun Hung Kai Properties Ltd.	1 000	18	15	
Swire Properties Ltd.	3 200	11	9	
Unibail-Rodamco-Westfield	125	12	7	
Vicinity Centres	5 256	9	8	
Warehouses De Pauw CVA	151	7	5	
Wharf Real Estate Investment Co. Ltd.	2 000	13	12	
	358	304	2,9	
Services aux collectivités				
APA Group	882	9	7	
E.ON SE	1 448	21	15	
EDP – Energias de Portugal S.A.	2 720	18	16	
Elia Group S.A.	96	17	16	
Enel S.p.A.	3 446	29	20	
Engie S.A.	1 539	26	25	
Iberdrola S.A.	3 246	47	39	
Kansai Electric Power Co. Inc.	600	7	7	
National Grid Plc.	1 479	26	21	
Naturgy Energy Group S.A.	439	13	14	
Red Electrica Corp. S.A.	866	21	18	
RWE AG	469	23	24	
Severn Trent Plc.	212	10	8	
Snam S.p.A.	5 969	40	33	
SSE Plc	347	9	8	
Terna – Rete Elettrica Nazionale	954	9	8	
Tokyo Electric Power Co. Holdings Inc.	2 400	12	11	
United Utilities Group Plc.	564	10	8	
	347	298	2,8	
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES	10 675	9 486	90,6	
FONDS SOUS-JACENTS				
iShares MSCI EAFE ETF	12 151	935	935	
TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS	935	935	8,9	
Moins : coûts de transactions	(16)	–	–	
TOTAL DES PLACEMENTS	11 594	10 421	99,5	
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS				
DE PARTS RACHETABLES		50	0,5	
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		10 471	100,0	



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	30 septembre 2022	30 septembre 2021
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	10 421 \$	12 044 \$
Trésorerie	8	68
Souscriptions à recevoir	952	—
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	29	29
TOTAL DE L'ACTIF	11 410	12 141
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	935	—
Distributions à payer	—	60
Créditeurs et charges à payer	4	5
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	939	65
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	10 471 \$	12 076 \$
Placements, au coût	11 594 \$	10 855 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
PARTS EN CAD	8 567 \$	9 660 \$
PARTS EN USD	1 904 \$	2 416 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
PARTS EN CAD	19,04 \$	24,15 \$
PARTS EN USD*	13,86 \$	19,06 \$

* En dollars américains.

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 septembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2022	2021
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Dividendes	394 \$	341 \$
Revenu tiré des fiducies de placement	10	10
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(321)	1 286
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(2 362)	781
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(2 279)	2 418
Autres revenus (pertes)	(1)	—
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 8 des notes annexes)	5	4
Gain (perte) net sur les soldes en devises	14	(2)
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	18	2
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	(2 261)	2 420
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au FNB)		
Frais de gestion	55	58
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	2
TPS/TVH	7	7
Coûts de transactions	17	23
Retenue d'impôt à la source	52	38
TOTAL DES CHARGES	132	128
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
PARTS EN CAD	(2 393) \$	2 292 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
PARTS EN CAD	(1 933) \$	1 884 \$
PARTS EN USD	(460) \$	408 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
PARTS EN CAD	(4,66) \$	4,40 \$
PARTS EN USD*	(3,60) \$	3,23 \$

* En dollars américains.



Tableaux des flux de trésorerie (*en milliers de dollars*)

Périodes closes les 30 septembre

(se reporter à la note 2 des notes annexes)

2022

2021

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS

AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Augmentation (diminution)

de la valeur liquidative

(2 393) \$

2 292 \$

AJUSTEMENTS AUX FINS DU

RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES)

DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Intérêts à distribuer

—

—

(Gain) perte net de change latent sur

la trésorerie

—

1

Perte (gain) nette réalisée sur les placements

321

(1 286)

Variation de la perte (gain) latente

sur les placements

2 362

(781)

Dividendes autres qu'en trésorerie

—

—

Distributions autres qu'en trésorerie provenant

des fonds sous-jacents

—

—

(Augmentation) diminution des débiteurs

—

20

Augmentation (diminution) des créiteurs

(1)

(1)

Coût des placements acquis*

(11 672)

(14 813)

Produit de la vente et à l'échéance

de placements*

11 645

14 915

ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES

LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

262

347

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS

AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Produit de l'émission de parts rachetables*

32

13

Trésorerie versée au rachat de

parts rachetables*

(11)

(56)

Distributions versées aux porteurs

de parts rachetables

(343)

(245)

ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES

LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(322) \$

(288) \$

Gain (perte) net de change latent sur

la trésorerie

—

(1)

Augmentation (diminution) nette

de la trésorerie pour la période

(60)

59

Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture

68

10

TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)

À LA CLÔTURE

8 \$

68 \$

Intérêts reçus (payés)†

— \$

— \$

Revenu tiré des (versé aux) fiducies

de placement†‡

10 \$

10 \$

Dividendes reçus (payés)†‡

342 \$

323 \$

* Opérations en nature exclues.

† Classés dans les activités d'exploitation.

‡ Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (*en milliers de dollars*)

Périodes closes les 30 septembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Parts en CAD		Parts en USD		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	9 660 \$	11 361 \$	2 416 \$	2 065 \$	12 076 \$	13 426 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(1 933)	1 884	(460)	408	(2 393)	2 292
Frais de rachat anticipé	—	—	—	—	—	—
Produit de l'émission de parts rachetables	3 391	1 233	—	1	3 391	1 234
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	—	—	—	—
Rachat de parts rachetables	(2 320)	(4 572)	—	1	(2 320)	(4 571)
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS						
SUR LES PARTS RACHETABLES	1 071	(3 339)	—	2	1 071	(3 337)
Distributions tirées du revenu net	(227)	(244)	(51)	(59)	(278)	(303)
Distributions tirées des gains nets	—	—	—	—	—	—
Remboursements de capital	(4)	(2)	(1)	—	(5)	(2)
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(231)	(246)	(52)	(59)	(283)	(305)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(1 093)	(1 701)	(512)	351	(1 605)	(1 350)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	8 567 \$	9 660 \$	1 904 \$	2 416 \$	10 471 \$	12 076 \$



Le 30 septembre 2022

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le FNB a pour objectif de placement d'offrir aux porteurs de parts une vaste exposition au rendement d'un portefeuille diversifié d'actions de haute qualité sur les marchés de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient (EAEO), qui offre une possibilité de croissance du capital à long terme.

Les cours de clôture des parts en CAD et des parts en USD étaient respectivement de 18,85 \$ et de 13,99 \$ US au 30 septembre 2022 (24,07 \$ et 19,24 \$ US au 30 septembre 2021).

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	30 septembre 2022	30 septembre 2021
Finance	16,7	17,7
Industrie	13,5	15,0
Santé	12,5	12,0
Consommation discrétionnaire	9,8	12,0
Biens de consommation de base	9,2	9,5
Fonds sous-jacents	8,9	–
Technologies de l'information	7,4	9,2
Matériaux	6,7	7,5
Services de communication	5,0	6,0
Énergie	4,1	3,5
Immobilier	2,9	2,8
Services aux collectivités	2,8	3,3
Autres éléments d'actif net	0,5	1,5
Total	100,0	100,0

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du FNB au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	30 septembre 2022	30 septembre 2021
Euro	28,3	32,6
Yen japonais	20,7	23,7
Livre sterlign	13,6	13,4
Dollar américain	9,6	1,8
Franc suisse	9,4	9,1
Dollar australien	7,0	6,8
Couronne suédoise	3,1	4,3
Dollar de Hong Kong	2,4	2,8
Couronne danoise	2,1	2,4
Dollar de Singapour	2,0	1,4
Couronne norvégienne	0,9	0,7
Autres devises	0,6	0,7
Total	99,7	99,7

En date du 30 septembre 2022, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du FNB aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 5,0 % (5,0 % au 30 septembre 2021), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du FNB, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du FNB et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	30 septembre 2022	30 septembre 2021
Indice MSCI EAFE Total Return Net		
Index (CAD)	+ ou - 10,1	+ ou - 10,0

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.



Le 30 septembre 2022

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 30 septembre 2022 et 2021.

30 septembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	9 486	–	–	9 486
Fonds sous-jacents	935	–	–	935
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	10 421	–	–	10 421
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0

30 septembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	12 044	–	–	12 044
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	12 044	–	–	12 044
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0

Pour les périodes closes les 30 septembre 2022 et 2021, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Frais de gestion

(se reporter à la note 9 des notes annexes)

En contrepartie de ses services, RBC GMA reçoit du FNB des frais de gestion annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion du FNB sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de la catégorie du FNB.

	Frais de gestion
Parts en CAD	0,49 %
Parts en USD	0,49 %

Entités structurées non consolidées (%) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume les participations du FNB dans les fonds non parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds non parrainés (« Participation »).

	30 septembre 2022	30 septembre 2021
	VL Participation	VL Participation
iShares MSCI EAFE ETF	8,9	–
	1,2	–

Impôts (en milliers de dollars)

(se reporter à la note 7 des notes annexes)

Le montant des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital reportées du FNB s'établissait comme suit :

Pour l'année d'imposition close en décembre 2021

Pertes en capital	129
Pertes autres qu'en capital	–

Parts rachetables (en milliers)

(se reporter à la note 6 des notes annexes)

On obtient la valeur liquidative par part de chaque catégorie du FNB en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fin de chaque jour de bourse.

Périodes closes les 30 septembre

(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2022	2021
Parts en CAD		
Nombre de parts à l'ouverture	400	550
Nombre de parts émises	150	50
Nombre de parts réinvesties	–	–
Parts regroupées*	–	–
Nombre de parts rachetées	(100)	(200)
Nombre de parts à la clôture	450	400
Parts en USD		
Nombre de parts à l'ouverture	100	100
Nombre de parts émises	–	–
Nombre de parts réinvesties	–	–
Parts regroupées*	–	–
Nombre de parts rachetées	–	–
Nombre de parts à la clôture	100	100

* Les parts du FNB sont regroupées immédiatement après le réinvestissement d'une distribution de façon à ce que le nombre total de parts en circulation après le regroupement soit égal au nombre total de parts en circulation avant la distribution.



Le 30 septembre 2022

**Coûts de transactions (en milliers de dollars,
sauf les pourcentages)**

Coûts de transactions, y compris les commissions des courtiers, sur les mouvements de portefeuille pour les périodes closes les :

	30 septembre 2022		30 septembre 2021	
	\$	%	\$	%
Total des coûts de transactions	17	100	23	100
Commissions des courtiers liés*	—	—	—	—
Ententes sur les commissions†	—	—	—	—

* Se reporter à la note 9 des notes annexes.

† Les ententes sur les commissions font partie des commissions versées à des courtiers. Le FNB utilise des ententes sur les commissions (auparavant appelées « rabais de courtage ») à l'égard des produits et des services liés à la recherche ou à l'exécution des commandes.

**Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars,
sauf les pourcentages) (se reporter à la note 8 des
notes annexes)**

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 septembre 2022	30 septembre 2021
Juste valeur des titres prêtés	1 160	1 586
Juste valeur de la garantie reçue	1 183	1 617

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du FNB et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans les états du résultat global.

	30 septembre 2022		30 septembre 2021	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	7	100	5	100
RBC SI (payé)	(2)	(25)	(1)	(25)
Impôt retenu à la source	—	—	—	(1)
Revenu du FNB	5	75	4	74

Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 9 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du FNB détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	30 septembre 2022	30 septembre 2021
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC (CAD – Couvert)	29,5	28,3

Le 30 septembre 2022

1. Les FNB

Les FNB RBC, soit les fonds négociés en bourse (les « FNB »), sont des fiducies de fonds commun de placement à capital variable régies par les lois de la province de l'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie cadre. RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des FNB, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 8 décembre 2022.

Les parts des FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la NEO Bourse (la « NEO Bourse »), selon le cas à l'exception des FNB qui ont été lancés au cours de la période et qui ne sont pas encore cotés en bourse, comme il est indiqué à la rubrique Renseignements généraux du FNB en question. La TSX et la NEO Bourse sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

FNB	Symbolé à la Bourse
FNB d'obligations canadiennes échelonnées 1-5 ans RBC	RLB
FNB d'obligations de sociétés échelonnées 1-5 ans RBC	RBO
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2022 RBC	RQJ
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2023 RBC	RQK
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2024 RBC	RQL
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2025 RBC	RQN
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2026 RBC	RQQ
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2027 RBC	RQP
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2028 RBC	RQQ
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2029 RBC	RQR
FNB d'obligations canadiennes à escompte RBC	RCDB
FNB d'obligations canadiennes à court terme RBC PH&N	RPSB
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC	RUSB
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC	RUSB.U
FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC	RPF
FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC	RCD
FNB options d'achat couvertes en dividendes canadiens RBC	RCDC
FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC	RCE
FNB indiciel MSCI Canada de leadership féminin Vision RBC	RLDR
FNB indiciel de rendement des banques canadiennes RBC	RBNK
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC	RUD
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC (CAD – Couvert)	RUDH
FNB options d'achat couvertes en dividendes américains RBC	RUDC

FNB	Symbolé à la Bourse
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	RUE RUE.U
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)	RUEH
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC	RUBY RUBY.U
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC (CAD – Couvert)	RUBH
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC	RPD RPD.U
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)	RPDH
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC	RID RID.U
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC (CAD – Couvert)	RIDH
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC	RIE RIE.U
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC (CAD – Couvert)	RIEH
FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC	RXD RXD.U
FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC	RXE RXE.U

2. Exercice

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date des 30 septembre 2022 et 2021, le cas échéant, et pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021, le cas échéant, sauf pour les FNB ou les catégories établis au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période commençant à la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au FNB.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les principales méthodes comptables des FNB sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs

financiers et des dérivés Chaque FNB classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de

Le 30 septembre 2022

créance des FNB qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des FNB. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des FNB au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les FNB peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au FNB.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des FNB, et n'est donc pas présenté dans l'état de la situation financière. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du FNB pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du FNB concerné.

Classement des parts rachetables Les parts rachetables du FNB, qui répondent à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur d'*IAS 32 Instruments financiers : Présentation*, sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont différents droits de rachat. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions. Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre trésorerie pendant les jours de bourse, à un prix de rachat par part réduit, ou ils peuvent vendre leurs parts à leur pleine

valeur de marché à la bourse pertinente. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers.

Entités structurées non consolidées Les FNB peuvent investir dans d'autres fonds et FNB gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les FNB. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds concerné.

Les FNB ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les FNB sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Le 30 septembre 2022

Certains FNB peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les FNB comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des FNB. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évalués d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les FNB sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les FNB n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans

Le 30 septembre 2022

l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les FNB ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les FNB utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des FNB sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle Les souscriptions, les rachats et le rendement des FNB sont exprimés principalement en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des FNB.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les FNB sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent au taux du coupon comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu des FNB et des fiducies de revenu.

Évaluation des catégories Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque catégorie de parts d'un FNB. La valeur liquidative d'une catégorie de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les catégories du FNB, moins le passif du FNB qui est exclusivement imputable à cette catégorie. Les charges imputables directement à une catégorie sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les catégories selon la valeur liquidative relative de chaque catégorie. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Le 30 septembre 2022

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous.

AUD – Dollar australien	JPY – Yen japonais
CAD – Dollar canadien	NOK – Couronne norvégienne
CHF – Franc suisse	NZD – Dollar néo-zélandais
DKK – Couronne danoise	SEK – Couronne suédoise
EUR – Euro	SGD – Dollar de Singapour
GBP – Livre sterlin	USD – Dollar américain
HKD – Dollar de Hong Kong	

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Elle n'a exercé aucun jugement comptable important ni établi d'estimation comptable critique pour préparer les présents états financiers.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque FNB, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les FNB sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque FNB en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque FNB et les événements du marché et en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque FNB et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque FNB, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les marchés des capitaux ont été très volatils en raison de la pandémie de COVID-19. Les effets de la pandémie sur les entreprises, les pays et le marché en général ne peuvent pas

nécessairement être prévus pour le moment et pourraient nuire à la performance des FNB. Ses conséquences pourraient disparaître à court terme ou perdurer pour une plus longue période.

En février 2022, les forces russes ont envahi l'Ukraine, ce qui a abouti à un conflit armé ainsi qu'à l'imposition de sanctions économiques contre la Russie. Les risques de volatilité, de restrictions des échanges, dont l'éventualité d'une suspension prolongée des opérations sur le marché boursier russe, et de défaillance pesant sur les titres russes pourraient nuire à la performance d'un FNB. Le gestionnaire suit de près la situation.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un FNB particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au FNB. Ces risques sont ceux auxquels le FNB est directement exposé et l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un FNB ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Un FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats quotidiens au comptant de parts rachetables. Le règlement des ordres de rachat s'effectuant sous forme de titres, le FNB n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des FNB dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque FNB doit être investi dans des placements liquides. En outre, les FNB cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Tous les titres considérés comme non liquides sont désignés comme tels dans l'inventaire du portefeuille.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un FNB

Le 30 septembre 2022

représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les FNB évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins AA/Aa. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les FNB n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Pour certains FNB, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêt de titres (voir la note 8). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque FNB au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements porteurs de revenu d'un FNB en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Pour les titres dont la date d'échéance définie est ultérieure à l'année d'échéance cible du FNB, la date d'échéance réelle du titre correspond à l'année cible du FNB.

Certains FNB investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le FNB liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un

impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des FNB ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au FNB, correspond à l'exposition d'un FNB aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Parts rachetables

La participation dans le FNB est divisée en parts égales de chaque catégorie appelées parts en circulation. Chaque FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles de chaque catégorie, chacune des parts représentant une participation égale et indivise dans la valeur liquidative de la catégorie en question du FNB. Chaque part en circulation reçoit une quote-part des distributions effectuées par le FNB, sauf dans le cas des distributions liées aux frais de gestion, et, dans le cas de la dissolution du FNB, une quote-part de l'actif net de la catégorie du FNB.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'un FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de

bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la catégorie du FNB.

Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des FNB excluent les opérations hors trésorerie. La principale différence entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concerne les opérations en nature. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

Un jour de bourse désigne tout jour ouvrable de la TSX ou de la NEO Bourse.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part de la catégorie en question du FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la NEO Bourse, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

On obtient la valeur liquidative par part de chaque catégorie du FNB en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fin de chaque jour de bourse. Le capital du FNB est géré conformément à l'objectif de placement énoncé dans le prospectus.

7. Impôt

Les FNB répondent à la définition de fiducie de fonds commun de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, ils sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les FNB ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds commun de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des FNB. Les FNB ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts, pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un FNB ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un FNB n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le FNB sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le FNB devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du FNB cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du FNB sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là.

Le 30 septembre 2022

et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le FNB et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le FNB et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du FNB, le FNB ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un FNB, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du FNB sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un FNB est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le FNB pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le FNB a payé en vertu de la partie XII.2.

Le revenu de placement net et les gains en capital nets pouvant être distribués aux porteurs de parts sont déterminés chaque mois ou chaque trimestre selon les dispositions de la déclaration de fiducie. Toutes les distributions, sauf les distributions sur les frais de gestion, sont portées au crédit du compte du porteur de parts au prorata du nombre de parts que celui-ci détient à la date de clôture des registres pour chaque distribution. Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la catégorie concernée du FNB RBC à un prix correspondant à la valeur liquidative par part de la catégorie concernée du FNB RBC. Les parts de cette catégorie seront immédiatement consolidées de sorte que, après la distribution, le nombre de parts en circulation de la catégorie concernée sera égal au nombre de parts en circulation de la catégorie concernée avant la distribution. Les distributions sur les frais de gestion sont portées au crédit du compte des porteurs de parts qui y ont droit.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

8. Revenu tiré de prêts de titres

Certains FNB prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque FNB conclut une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un FNB ne peut dépasser 50 % de son actif. Le FNB reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le FNB reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

9. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes des FNB, détient le titre de propriété des actifs des FNB pour le compte des porteurs de parts, fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux FNB et nomme les preneurs fermes ou les courtiers désignés des FNB. Le FNB verse à RBC GMA des frais de gestion en contrepartie de ses services. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en un pourcentage de la valeur liquidative des catégories des FNB. Les frais, plus les taxes applicables, sont comptabilisés chaque jour et payés mensuellement à terme échu.

En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des FNB. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires,

Le 30 septembre 2022

des prospectus et de l'information aux porteurs. Les FNB paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des FNB qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les FNB, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI.

Certains FNB peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Dans la mesure où un FNB investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le FNB. Toutefois, un FNB n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un FNB dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au FNB. Les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux FNB ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Les FNB ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux FNB dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative des catégories des FNB. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les FNB.

Dépositaire et agent d'évaluation

RBC SI est le dépositaire et l'agent d'évaluation. Elle détient les actifs des FNB et leur fournit des services d'administration. Le gestionnaire paie à RBC SI des honoraires pour ces services à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les FNB.

Courtier désigné et courtier autorisé

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. agit à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour les FNB. À ce titre, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peut souscrire ou racheter des parts des FNB.

Courtiers

Les FNB ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les FNB se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.

Le 30 septembre 2022

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le FNB.